

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **41 (1949)**

Heft 6

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

41^{me} année

Juin 1949

N° 6

Problèmes du contrôle des prix

Par *Edmond Wyss*, docteur ès sciences économiques

Au cours de sa séance du 18 juin dernier, la commission syndicale suisse approuva à l'unanimité les directives préconisées dans cet article par notre excellent collaborateur.

Personne ne conteste que le contrôle des prix ait été une nécessité pendant la deuxième guerre mondiale et que grâce à lui l'évolution des prix ait été plus calme qu'ensuite de la première guerre mondiale. Aujourd'hui, en revanche, les opinions divergent sur la question de savoir si la surveillance des prix par l'Etat doit être maintenue ou pas. Ces derniers temps on constate que presque chaque assemblée patronale adopte une résolution revendiquant la suppression immédiate du contrôle des prix dans le domaine qui la concerne. Selon la volonté des employeurs, il y aurait lieu de liquider le contrôle fédéral des prix dans l'industrie, les arts et métiers et le commerce, cette revendication se plaçant dans le cadre général de la campagne menée contre l'intervention de l'Etat sur le plan économique, notamment en ce qui concerne les organismes subsistant de l'économie de guerre.

Cette levée de boucliers n'est pas surprenante. En effet, personne ne pouvait s'attendre à ce que le néo-libéralisme d'après-guerre tolère indéfiniment cette intervention « non conforme » de l'Etat, comme dit M. Röpke, que représente le contrôle des prix par la Confédération.

L'exécutif fédéral n'a pas négligé cette opposition. Les nombreuses requêtes présentées à ce sujet par les organisations patronales ont retenu l'attention du Conseil fédéral. C'est ainsi que le Département de l'économie publique convoqua, le 27 mai, à Berne, une réunion de la Commission fédérale du contrôle des prix et de la Commission paritaire de stabilisation économique. Cette conférence devait traiter la question d'un relâchement éventuel dans